



## AVIS PUBLIC

### Adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

---

**PRENEZ AVIS QUE**, conformément aux articles 473, 474 et 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil présentera et adoptera le budget pour l'exercice financier 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le **lundi 14 décembre 2020** et qui sera diffusé en visioconférence à **19 h 30**. Conformément au Décret n° 1020-2020 du 30 septembre 2020, modifié par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux n° 2020-74 du 2 octobre 2020, la séance se tiendra à huis clos. Toute personne désirant s'exprimer, peut le faire en transmettant à la Ville ses commentaires écrits avant le 9 décembre 2020 :

- Par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesblg.ca](mailto:greffe@villesblg.ca) ;
- Par courrier à l'adresse suivante :  
Service du Greffe  
204, rue Principale  
Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M1

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Une présentation détaillée sera disponible sur le site Web de la Ville dès le 15 décembre 2020.

Saint-Basile-le-Grand, le 2 décembre 2020

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière

---

**PUBLICATION** : Édition du 2 décembre 2020 du journal Les Versants, au Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville